

JAROSLAV ŠTICHAUER

**«SI ABREGEMENT EST UN BON MOT»
(Vaugelas et les remarqueurs face aux dérivés nominaux)**

Le but du présent article est d'analyser l'attitude de Vaugelas et de ceux qu'on a pris l'habitude d'appeler les «remarqueurs» et qui, dans la foulée du maître, ont veillé, tout au long de la seconde moitié du XVII^e siècle, à la «pureté» et au bon et bel usage de la langue française, vis-à-vis du phénomène de la dérivation nominale et plus particulièrement des noms suffixés en *-ment*. Il s'agira de montrer, à l'aide de quelques exemples et des témoignages fournis par les dictionnaires de l'époque, les complications accompagnant l'acceptation d'un certain nombre de dérivés et de proposer quelques hypothèses qui permettent de comprendre les mécanismes sous-jacents à la formation des mots dans une perspective à la fois synchronique et diachronique.

Entre la parution des Remarques sur la langue françoise de Vaugelas (1647) et celle des premiers dictionnaires (Richelet 1680, Furetière 1690, Dictionnaire de l'Académie française 1694), les auteurs «puristes» s'opposent aux «rationnalistes» (cf. Trudeau, 1992 : 193-4; Brunot IV,1 : 56-60) qui se réclament de la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (1660). Commençons par rappeler dans les grandes lignes un certain nombre de faits essentiels à la compréhension de toute cette problématique.

Après Vaugelas, l'idée de l'enrichissement de la langue française n'est plus à l'ordre du jour, mais pourtant, elle ne disparaît pas complètement. On trouvera encore, par exemple dans les Nouvelles Observations d'Alemand (Alemand 1688 : 21) la formulation suivante : «pour aider à enrichir nôtre langue, car enfin nous recevons bien *abreger*, quoy que nous ayons aussi *accourir*, pourquoy refuserons nous *abregement*.» Dans l'Avis au lecteur de son Dictionnaire royal, François Pomey (Pomey 1681 : VII) précise à son tour que «La nostre, de pauvre qu'elle est, peut devenir riche, & en effet elle s'enrichit incessamment, non seulement des biens d'autrui & des dépouilles des autres Langues, dont elle s'accommode sans injustice; mais encore, comme elle est vivante, elle croît d'elle-mesme; & par sa propre vigueur & fecondité, elle produit presque tous les jours quelque mot nouveau.» Scipion Dupleix, lui-même objet de railleries (notamment de la part de Sorel dans sa Bibliothèque Française) pour ses visions

archaïques, partage ce souci d'enrichissement de la langue, puisque – je cite d'après Brunot – inventer des mots «est plus nécessaire en nostre langue, à cause de sa sterilité et defectuosité, qu'en la Latine et en la Grecque, qui sont tres-fecondes.» (Brunot 1909 : 199).

Or la théorie du bon usage s'accommode mal de toute innovation lexicologique. On trouve cependant des témoignages, même dans les textes des remarqueurs les plus orthodoxes, de ce que ces derniers savent reconnaître qu'une telle ou telle expression nouvelle ou récente est bien formée et qu'elle s'avère nécessaire : il suffit de relire l'argumentation de Vaugelas à propos de *exacteté* : «...on l'auroit (sc. *exacteté*) mieux reçu d'abord qu'*exactitude*, quoy que tous deux ayent des terminaisons, qui ne sont pas nouvelles en nostre langue, puis que nous disons *solitude, habitude, incertitude, ingratitude, etc.*, et *netteté, sainteté, honnesteté.* » (Vaugelas I, 377-378) ou encore celle de Bouhours sur le mot *désabusement* : «...c'est un mot fait selon les regles & dans l'esprit de la Langue.» (Bouhours, RN : 156). Ce même Bouhours, souvent accusé d'hostilité vis-à-vis des dérivés nominaux en *-ment*, finit par reconnaître, à propos de *temporisement* : «A la verité ce mot ne me plaisoit pas autrefois; mais j'ay surmonté ma repugnance naturelle qui estoit peut-estre mal fondée; & j'ay trouvé avec l'âge qu'aucun terme ne pouvoit exprimer ce que celui-là signifie.» (Bouhours 1692 : 420-421). Lorsque Ménage déclare avoir forgé lui-même le mot *prosateur*, il n'oublie pas d'ajouter que «Ce mot nous estoit donc nécessaire.» (Ménage 1675 : 439). Dans ses *Sentiments sur le Cid* (cités par Ménage 1675 : 302), l'Académie française reconnaît, il est vrai, que le mot *offenseur* n'est pas en usage, tout en précisant que «cette hardiesse n'est pas condamnable», puisqu'il est «à souhaiter qu'il y fust.»

En règle générale, tout néologisme constitue une atteinte à la pureté de la langue, comme le prouvent, entre autres, les passages bien connus et souvent cités de la Préface aux Remarques de Vaugelas : «...qu'il n'est iamais permis de faire des mots;» (Vaugelas I/35) : ou encore : «(...) on ne parle que pour se faire entendre, et personne n'entendrait vn mot, qui ne seroit pas en vsage.» (Vaugelas I/213). Les mots considérés comme vieux et notamment ceux qui peuvent être sentis comme le reflet de la richesse lexicale du XVI^e siècle (selon Bouhours 1671 : 77, «l'abondance n'est pas toujours la marque de la perfection des langues») n'en sont pas moins ostracisés, même s'ils trouvent parfois des défenseurs. Andry de Boisregard (Andry 1689 : Préface, 10-11) s'appuyant sur Quintilien, tient à souligner qu'on peut «se servir quelquefois de vieux mots, & pourvû qu'on en use sobrement, ils donnent aux discours une force & une noblesse que les nouveaux n'y sçauroient donner». En général, on peut dire que ce principe d'un bon usage très statique et hostile à tout ce qui est – ou est considéré – déviant n'avait pas disparu avec le XVII^e siècle. L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, pour ne pas aller plus loin, affiche elle aussi une certaine méfiance vis-à-vis des néologismes, comme le prouvent les articles *Néologisme* et *Néologique* : «un auteur qui connoit les droits & les décisions de l'usage ne se sert que des mots reçus, ou ne se résout à en introduire de nouveaux que quand il y est forcé par une disette absolue & un besoin indispensable...» mais pourtant

«...telle expression fut autrefois *néologique*, qui est aujourd’hui du bel usage.» Le terme lui-même de néologisme n’apparaît par ailleurs que dans la quatrième édition du DA (1762).

Les dérivés, et notamment les suffixés, bénéficient, aux yeux des remarqueurs, d’un statut un peu particulier. Vaugelas lui-même semble penser qu’un mot dérivé ne saurait être un vrai néologisme, car il n’est pas tout-à-fait nouveau, comme il précise par exemple au sujet du célèbre exemple de *plumeuse* (Vaugelas 1647 : I,39) : «il est vray que ce n’est pas vn mot tout entier, mais seulement allongé, puisque d’vn mot receu *plume*, il a fait *plumeux*(...)» Un peu plus loin (I, 40-41), il précise encore qu’il «n’est donc pas vray qu’il soit permis de faire des mots, (...) Cela s’entend des mots entiers, car pour les mots allongez ou derivez, c’est autre chose, on les souffre quelquefois (...)» Un autre passage (II, 352) semble faire une distinction très nette entre l’usage écrit et le «stile bas» ou le burlesque : «...car en parlant on sçait bien qu’il y a de certains mots que l’on peut former sur le champ, comme *brusqueté, inaction, impolitesse*, et d’ordinaire les verbaux qui terminent en *ent* comme *criement, pleurement, ronflement*, et encore n’est-ce qu’en raillerie».

On sait que le terme même de dérivation est défini au XVII^e siècle plutôt comme ce que l’on appellerait aujourd’hui la base, le radical ou la racine – à titre d’exemple, je cite la définition lexicographique figurant dans le DA 1694 : «l’origine qu’un mot tire d’un autre. *Savez-vous la dérivation de ce nom-là?*» Futurière, sans faire bien entendu une distinction nette entre les formations synchroniques et diachroniques, donne, pour *deriver*, des exemples qui témoignent de son grande intelligence linguistique toute moderne : «Les mots de *retention, Palefrenier, exploiter, blanchissage*, sont derivez de *tenir, palefroi, exploit, blanchir*.»

Les grammaires du XVII^e siècle ne s’intéressent pas à la formation des mots et la Grammaire générale et raisonnée en donne même une explication : «On n’a point parlé dans cette Grammaire, des mots *Dérivez* ny des *Composez*, dont il y auroit encore beaucoup de choses tres-curieuses à dire : parce que cela regarde plustost l’ouvrage du DICTIONNAIRE GENERAL, que la Grammaire generale.» (Arnauld-Lancelot 1660/1679:159-160). D’après Auroux (Auroux II : 378), «...c’est dans le dictionnaire de synonymes de Guizot (1809), que l’on trouve la première liste des affixes français». Nous allons voir que les auteurs concernés font souvent preuve d’un curieux mélange d’intuitions linguistiques absolument remarquables et de réactions irrationnelles de «répugnance» (comme le dit Bouhours lui-même) sans offrir une quelconque tentative d’explication. On trouve en effet, d’un côté, des jugements très «modernes» d’un Dupleix : «*effondrement* doit estre reçu puisque le verbe est dans le commun usage» (Brunot 1909 : 219) et, de l’autre côté, des jugements du type : ceci n’est pas un bon mot ou ceci ne vaut rien.

Avant d’entamer une description de quelques dérivés en *-ment*, il n’est peut-être pas sans intérêt de rappeler brièvement quelques aspects de leur statut et de leur fonctionnement dans la langue d’aujourd’hui. Il s’agit d’un type très productif (le PR 1996 relève 1238 noms suffixés en *-ment*) dont la formation correspond à plusieurs types (cf. Dubois-Dubois-Charlier, 1999 : 22 et ss.) en

fonction des caractéristiques du verbe de base (transitif factitif, intransitif, pronominal, être + V_{pp}, nominalisation d'un verbe implicite). Les dérivés en *-ment* peuvent entrer en concurrence avec, d'une part, ceux en *-age* et, d'autre part, avec ceux en *-ion* et également avec les déverbatifs à suffixe zéro. Dans la plupart des cas, les différences de sens, relevant de plusieurs facteurs (entre autres de ce que Dubois-Dubois-Charlier (ibid. : 23) appellent les domaines pragmatiques), sont très nettes : *adoucissage* vs *adoucissement*, *éclaircissage* vs *éclaircissement*, *éclairage* vs *éclairage*, *boisage* vs *boisement*, *battage* vs *battement*, *doublage* vs *doublément*, *inflexion* vs *infléchissement*, etc. On connaît également des cas de synonymie de convergence (ibid. : 24) lorsque le verbe de base a deux constructions syntaxiques (transitive et intransitive) : *démâttement* vs *démâtage*. Il existe également un certain nombre de cas de synonymie des dérivés en *-age* / *-ment* où le verbe n'affiche pas de différences de construction : *égouttage* vs *égouttement*, *vêlage* vs *vèlement*, *effilage* vs *effilement*, etc. Les dérivés en *-ment* peuvent se trouver également en concurrence avec les noms à suffixe zéro (*change* vs *changement*, *charge* vs *chargement*, *relâche* vs *relâchement*, etc.) et comme le signalent Dubois-Dubois-Charlier (ibid. : 30), le dérivé à suffixe zéro (*cri*, *pleur*, etc.) exclut dans la plupart des cas l'existence de celui en *-ment* (**criement*, **pleurement*, etc.).

Avant d'ébaucher une typologie diachronique préliminaire des dérivés en *-ment*, je propose de procéder à une description plus détaillée de cinq mots qui ont fait, à l'époque concernée, l'objet de débats ou même de querelles philologiques dans ce que Alemand appelle, dans le sous-titre de son livre, la « guerre civile des Français ».

Commençons par *Violement* :

Dans le français d'aujourd'hui, le verbe *viol* a deux dérivés nominaux, *violation* et *viol*, dont le premier se rapporte (cf. PR 1996) aux deux premiers sens du verbe (porter atteinte à, profaner), alors que *viol* signifie d'abord acte de violence sexuelle et peut être également la nominalisation (le fait de violer) du verbe au sens II (profaner) : *viol d'un sanctuaire* (PR 1996). Le troisième – *violement* – aujourd'hui complètement oublié, a pourtant une histoire qui mérite d'être analysée.

Au XVI^e et au début du XVII^e siècle, le dérivé *violement* est attesté dans de nombreuses oeuvres littéraires (Marguerite de Navarre, Agrippa d'Aubigné, Béroalde de Verville, J.-P. Camus, etc.), et il figure aussi dans les dictionnaires (Dictionarium latinogallicum de R. Estienne, 1552, Cotgrave 1611 où il apparaît comme synonyme de *violation*). Le destin de ce mot passe par la suite par des péripéties très curieuses. Vaugelas (Vaugelas 1647 : II, 136) condamne *viol* tout en admettant son existence : « Et *Viol*, qui se dit dans la Cour et dans les armées pour *violement*, est tres-mauvais. » Signalant une observation de Chapelain, Thomas Corneille (cité dans Vaugelas : II, 136), se rallie sans réserve à ce jugement : « ...M. Chapelain ajoute qu'il (sc. *viol*) est aussi du Palais. *Viol* est assurément un très-mauvais mot. » Chiflet (Chiflet 1675 : 35) est, lui aussi, péremptoire : « *Viol*, dites *violement* ». Le Dictionnaire Royal de Pomey ne connaît que *violement* (« violement de femme, stuprum feminis per viam illatum, oblatum »)

et également *violation* («violation, Uebertretung») Pour sa part, Richelet (1680 : 532) poursuit dans son dictionnaire la ligne de Vaugelas : «*Viol* est tres mauvais, de sorte qu'il faut dire *violement*. » Furetière donne une définition très proche de celle du DA(1694), mais encore plus nuancée : «*violement* se dit aussi figurément en choses morales, & signifie, Infraction; contravention aux loix, aux traitez, en ce sens viol ne se dit point (...).» L'Académie française (citée d'après Vaugelas : II, 136) soutient, elle aussi, Vaugelas, mais apporte une précision intéressante sur *viol* : «On a approuvé tout ce que dit M. de Vaugelas dans cette Remarque. *Viol* est encore en usage. *Le rapt et le viol sont des crimes qu'on punit de mort.* » La première édition du DA (1694) établit une distinction entre *viol* : «violence qu'on fait à une femme qu'on prend par force», et *violement* : «infraction, contravention à ce qu'on doit à certaines choses. *Le violement des traitez, des loix &c.* Il signifie aussi, La violence qu'on fait à une femme qu'on prend par force. (...) Et en ce sens on dit plus ordinairement, *Viol.* » Un siècle plus tard, Féraud résume l'évolution d'une manière on ne peut plus claire : «Vaugelas et Richelet voulaient qu'on dît toujours *violement*, et condamnaient *viol*, mais l'usage n'admet que celui-ci, et ne souffre l'autre que dans les Ordonnances, où les anciens mots sont conservés.» Il n'est pas sans intérêt de noter que Mercier (1801) fait apparaître le mot *violement* dans sa Néologie avec l'exemplification suivante : «Les scélérats après le *Violement* du monastère, du temple et de la sacrisitie, ils se livrèrent au viol dans les dortoirs.», reprenant en quelque sorte l'usage de *violement* attesté notamment par Furetière.

Le couple *abandon/abandonnement* représente une autre configuration. Nous avons déjà observé que les dérivés à suffixe zéro (*cri*, *pleur*, etc.) sont incompatibles, dans la langue contemporaine, avec les noms suffixés en *-ment* (**criement*, **pleurement*), sauf bien entendu dans le cas des couples dont les différents sens respectifs sont lexicalisés depuis longtemps (cf. *manque/manquement*, etc.). Par rapport au couple précédent, il y a une particularité intéressante – *abandon/abandonnement* sont en effet sentis par certains auteurs comme des mots nouveaux. Alemand (Alemand 1688 : 8) estime que «Ces deux mots sont de nouvelle fabrique, ils sont nez environ au milieu de ce siècle», alors que *abandonnement* figure dans Estienne 1552, dans Nicot («delaissement, desertio, defectio, (...) C'est abandon») et les deux sont bien attestés dans Cotgrave 1611 (qui cite même deux proverbes : *Abandon fait larron, Qui faict nopçes, & maison, il met le sien en abandon*)¹ et assigne même au mot *abandonnement*, comme on voit par ses équivalents anglais (an abandoning, quitting, leaving off, giving over etc.), un sens actif. Pomey semble ne pas faire de distinction entre les deux : «*abandon, abandonnement* – hac Derelictio, Desertio, die Verlassung». Richelet (Richelet 1680 : 2) se prononce clairement pour *abandonnement* : «Le mot d'*abandon* pris substantivement n'est pas bien usité, il signifie abandonnement.» Furetière donne, lui aussi, sa préférence à *abandonnement*, car, dit-il, «il est plus en usage qu'*abandon*». Alemand (Alemand 1688 :

¹ Aucun de ces deux proverbes ne figure dans Morawski, J. – *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, Paris, Champion, 1925; sous No. 39, on trouve : *Aise fait larron.*

9-11) prend lui aussi la défense d'*abandonnement* contre le Père Bouhours, précisant que « nous en (sc. dérivés en *-ment*) avons plus de trois cens de compte fait, dont il y en a plus de la moitié qui sont verbaux, c'est-à-dire formez d'un verbe ... » et dont beaucoup « sont cependant en faveur & en usage... » (ibid.). Finalement DA 1694 départage nettement les sens entre *abandon* (« estat où est une personne ou une chose ») et *abandonnement* (« délaissement entier » et « estant mis sans regime, signifie *Prostitution*, grande débauche.... »). Pour Féraud, *abandon(n)ement* « n'est pas du beau style ». Le mot figure encore dans l'édition 1932-1935 du DA (« Il vieillit »).

Posons-nous maintenant, avec Alemand, la question de savoir « si abregement est un bon mot » (Alemand 1688 : 20). Il apparaît dans Nicot (« compendium, contractio ») aussi bien que dans Cotgrave (avec « abregement » comme son équivalent anglais), mais dans la seconde moitié du XVII^e siècle, il fait figure d'un nouveau venu. En 1692, Bouhours (Bouhours 1692 : 318-319) constate pour sa part que « ce mot tout commode qu'il est, n'a point esté receû, & n'en déplaist à M. Richelet, l'Auteur des *Doutes* n'a pas jugé de travers en le condamnant » et que son refus datant de 1674 (date de la parution des *Doutes*) est donc justifié. Alemand (ibid.) n'oublie pas de préciser que « une infinité de gens le trouvent bon » et que « les partisans de ce Pere (sc. Bouhours) qui ne sont pas en petit nombre trouvent aussi ce mot trop nouveau, trop rude, & d'ailleurs, tres-peu nécessaire, puisque nous avons *accourcissement*. Les autres, au contraire, le trouvent analogique, nécessaire & tres-significatif, jusques-là que le sieur Richelet, d'ailleurs fort grand sectateur du Pere Bouhours, l'abandonne en cette rencontre & se déclare pour *abregement* dans son Dictionnaire. » Furetière se rallie à cette opinion : « Ce mot a été renouvelé, parce qu'il est très-commode. » Le Dictionnaire de l'Académie l'ignore complètement. A la fin du XVIII^e siècle, Féraud lui fait encore un pronostic plutôt réservé : « racourcissement, action d'abrèger. Ce mot d'abord usité, ensuite abandonné, puis renouvelé, parce qu'il étoit commode, est devenu de nouveau suranné. Il seroit pourtant utile, et méritoit que de bons Auteurs lui redonassent le crédit qu'il a perdu. »

Voyons maintenant l'histoire de *temporisement*. Le mot se trouve aussi bien dans Nicot (« dilatio, mora, tardatio ») que dans Cotgrave (« a temporizing, an observing, or following of the time; also lingering, or protracting of time »), mais Bouhours lui affiche dans un premier temps son hostilité (Bouhours 1674 : 66) en le rangeant parmi les mots « assez inutiles ». Dans la Suite des Remarques Nouvelles (Bouhours 1692 : 420-421), il reconnaît que « ... A la verité ce mot ne me plaisoit pas autrefois; mais j'ay surmonté ma repugnance naturelle qui estoit peut-estre mal fondée; & j'ay trouvé avec l'âge qu'aucun terme ne pouvoit exprimer ce que celui-là signifie ». Richelet (1680 : 434) ne l'oublie pas (« atente d'un tems plus-favorable. Retardement. Atente de quelque ocasion propice ») pas même que Furetière (« retardement dans l'attente d'un temps plus favorable ») et DA 1694 qui donne une définition identique (« retardement dans l'attente d'un temps plus favorable »). Le mot actuel, *temporisation*, n'apparaît pour la première fois que dans la sixième édition du DA (1835) et Féraud en cite deux exemples sans se prononcer clairement sur ses préférences.

Le dernier mot sur cette petite liste est *retardement*. Il est attesté dans Nicot («retardatio, cunctatio, mora., remora») et dans Cotgrave («a foreflowing, flackening, delaying, impeaching, hindering, staying»), aussi bien que dans les autres dictionnaires de l'époque. Tout au long du XVII^e siècle, il ne suscite, à ma connaissance, aucune observation critique. Seul Furetière signale l'existence de *retard* («quelques-uns se servent de ce mot; mais il n'est pas du bel usage. Il signifie retardement. Estre en retard») qui figure pour la première fois dans la quatrième édition (1762) du DA («...qui dans certaines matières se dit au lieu de retardement») et ensuite, comme une entrée à part entière, dans la sixième (1835). Féraud rapporte l'opinion du Dictionnaire de Trévoux selon lequel *retard* «n'est pas du bel usage» tout en ajoutant une remarque d'une grande finesse : «il semble que *retardement* exprime mieux l'action de retarder, et *retard* l'effet de cette action.»

Un petit tableau des formes modernes peut nous aider à résumer l'évolution à la fois des formes et des sens de ces cinq couples de dérivés :

suffixe zéro	suffixe -ment	suffixe -ion
viol	*violement	violation
abandon	?abandonnement (vieilli)	∅
∅	abrégement	∅ + abréviation
∅	*temporisement	temporisation
retard	retardement	°retardation ²

Il s'agit maintenant d'essayer de proposer un cadre explicatif. Quand on relit attentivement les argumentations en faveur de – ou contre – une telle ou telle expression, on est obligé de constater qu'un certain nombre d'arguments qui sont évoqués relèvent plutôt de l'irrationnel : on sent qu'un jésuite comme Bouhours est a priori peu objectif (comme on a vu, il finit parfois par le reconnaître) vis-à-vis des textes, des traductions et des expressions nouvelles (comme *déchirement*) provenant de Port-Royal. Il faut y ajouter, dans certains cas, une mauvaise appréciation quant à l'ancienneté d'un tel ou tel mot – s'il est jugé trop récent, il est d'emblée sujet à caution. Il est aussi tout-à-fait possible que les grammairiens, les remarqueurs aussi bien que les premiers lexicographes aient été peu sensibles aux vraies tendances dans l'évolution du lexique (cf. le mot *retard* que Furetière est le seul à relever).

Après ce préalable, on peut se demander si – et éventuellement dans quelle mesure – les auteurs concernés pressentaient en quelque sorte l'évolution ultérieure du lexique, en l'occurrence des dérivés nominaux suffixés en *-ment*. Commençons par rappeler rapidement quelques faits essentiels :

² A la suite des travaux de D. Corbin, cet indice (°) désigne un mot possible (et éventuellement non attesté) formé conformément aux règles de construction de mots.

1. Comme on a déjà vu, les déverbaux à suffixe zéro sont en général incompatibles avec les suffixés en *-ment* : travail → *travaillement (attesté dans Nicot). Il existe de nombreuses exceptions du type *branle/branlement, remue/remuement, paye/paiement*, etc., mais les deux dérivés formant ces couples coexistants ne sont pas en fait de vraies nominalisations (concurrentes) du verbe : *branler la tête* → *branlement/*branle de tête, remuer les lèvres* → *remuement/*remue des lèvres, payer la dette* → *paiement/*paye de la dette*, etc., et en plus, ils représentent fréquemment, l'un par rapport à l'autre et également parfois par rapport au verbe de base, des sens spécialisés et/ou complètement lexicalisés (cf. *retard* vs *retardement, abandon* vs *abandonnement* (ressenti aujourd'hui comme vieillissant)).
2. Il existe des dérivés en *-ment* (avec un sens résultatif et/ou processif) qui ne trouvent aucune concurrence suffixale (zéro, *-age*, *-ion*) comme *effondrement*. S'ils ne sont pas attestés, on peut les considérer, s'ils correspondent aux règles de construction de mots, comme des mots possibles. Même un mot comme *parlement*, aujourd'hui figé dans un sens spécial, peut être considéré comme faisant partie de cette catégorie : °*parlement*, acte de parler, aujourd'hui évincé de l'usage par *conversation, entretien*, etc., a gardé, comme on sait, ce sens primitif jusqu'au début du XVII^e siècle.
3. Plusieurs dérivés en *-ment* ont été remplacés, au fil du temps, par ses concurrents en *-ion* (et parfois *-ure*) : *annulement* (Nicot) → *annulation, abolissement* (attesté par exemple dans Montaigne) → *abolition*, etc.
4. Un certain nombre de dérivés en *-ment*, pourtant bien attestés, ont dû laisser la place à des formations allomorphiques (très souvent sur bases savantes) ou supplétives : *niement* (Nicot) → *négation; rompement* (courant au XVII^e dans le syntagme *rompement de tête*) → *rupture; resuscitement* (Nicot) → *résurrection; corrigement* (Béroalde de Verville) → *correction*; etc.
5. Il existe, dans la langue d'aujourd'hui, une très forte corrélation entre le suffixe verbal *-iser* et la nominalisation régulière en *-isation*, avec peut-être la seule exception qu'est le verbe *agoniser* : *sensibiliser* → *sensibilisation; fidéliser* → *fidélisation; régulariser* → *régularisation*; etc. Ce constat ne s'applique pas bien entendu à des verbes anciens comme *amenuiser* ou *aiguiser*, où il ne s'agit pas à proprement parler d'un suffixe verbal et les nominalisations se font normalement en *-ment* ou en *-ment/age* : *amenuisement, aiguisement/aiguïsage*.
6. Les cas de neutralisation suffixale (cités plus haut) mis à part, on observe également que par exemple dans les couples de dérivés *-ment/-age*, la langue moderne fait une différenciation subtile entre un sens processif à valeur intellectuelle/psychologique et un sens processif dénotant une opération de type technique – qu'on pense à un exemple comme *façonnement* (*façonnement des esprits, de l'intelligence*) vs *façonnage* (*d'une pièce mécanique*).

Appliquons maintenant tout cela aux quelques exemples concrets que nous avons relevés un peu plus haut (*viol/violement, abandon/abandonnement, retard/retardement, abrégement, temporisation*) et essayons de formuler un certain nombre d'hypothèses de travail :

On a déjà noté qu'une base verbale suffixée en *-ment* peut avoir un sens processif et/ou résultatif (cf. *abaissement*, etc.). Or il me semble qu'il est tout-à-fait plausible de supposer qu'au XVII^e siècle, ou du moins dans sa seconde moitié qui nous intéresse ici, ce même suffixe imposait une interprétation du dérivée qui était, à la différence des anciens emprunts (souvent latinisants) en *-ment*, plus fortement processive que ce qu'on observe dans la langue contemporaine. Pour appuyer cette thèse, reprenons le curieux exemple de Vaugelas cité plus haut (Vaugelas 1647 : II/352) : «certains mots que l'on peut former sur le champ comme (...) *criement*, *pleurement*, *ronflement*, et encore n'est-ce qu'en raillerie». Si l'on laisse de côté la question du niveau de langue ou du style qui n'est pas pertinente pour notre propos, on peut avancer l'idée que, comme *cri* et *pleur* (*ronflement* étant un mot courant encore aujourd'hui) existaient de toute évidence à cette époque, Vaugelas devait sentir une différence entre les deux types de dérivés et cette différence ne pouvait résider que dans le trait de la processivité – *cri/pleur* dénotaient pour lui une espèce de bruit/de réaction psychologique, alors que *criement/pleurement* plutôt une «action de crier/de pleurer». *Violement* représentait donc pour lui une «action» à forte dose de processivité, d'autant plus qu'avant l'apparition du couple moderne *viol/violation*, le mot désignait tout type d'infraction. Cette thèse pourrait expliquer également, me semble-t-il, certaines réticences de Bouhours (cf. Bouhours 1692 : 326-7) : il pouvait ressentir des mots comme *brisement* ou *resserrement* comme dénotant insuffisamment leur aspect processif. En revanche il finit par accepter *temporisement* qui paraît respecter cette contrainte. On trouve une attitude analogue dans Furetière qui comporte des dizaines de dérivés en *-ment* expliqués comme «action de + V» : «*sucement*, action de sucer». Il n'est pas étonnant qu'il introduise parfois des marques d'usage, mais qui ne changent rien à la caractéristique du dérivé : *trempe-ment*, action par laquelle on trempe. On doute de l'usage de ce mot». Si l'on poursuit encore un peu la logique de cette hypothèse, on pourrait aller jusqu'à avancer l'idée que des dérivés en *-ment* qu'il désigne comme vieux ont vieilli précisément pour cette raison même qu'on ne les sentait pas comme suffisamment processifs, comme c'est par exemple le cas de *sauvement*, «vieux mot qui signifiot salut». Comment rendre alors compte de nombreux contre-exemples, comme *troublement*, bien attesté au XVI^e siècle et apparemment oublié depuis? Si *trouble* est plus ou moins l'équivalent de «guerre civile» (Richelet) ou de «confusion, brouillerie, querelle, dissention» (Furetière), *troublement* pourrait, semble-t-il, désigner une «action de troubler». Il serait bien entendu trop facile d'évoquer ici l'argument des lacunes lexicales, pourtant typiques des langues naturelles. Une autre explication pourrait résider dans le fait que le mot *trouble* était senti comme un nom impliquant une processivité. L'exemple donné par Furetière pour illustrer le sens de trouble : «La jalousie a causé bien du *trouble* dans cette maison», pourrait, me semble-t-il, corroborer cette idée. J'avoue cependant que toute cette hypothèse repose encore sur des dépouillements de textes quantitativement insuffisants et qu'il est tout-à-fait envisageable qu'une masse importante de textes informatisés – littéraires aussi bien que non-littéraires – du XVII^e siècle finira par l'infirmer.

Une autre hypothèse concerne les dérivés en *-isement* (*temporisement*, etc.). On a déjà vu qu'ils ont été évincés dans la langue moderne par ceux en *-isation*.³ Rappelons que le suffixe verbal *-iser* n'a jamais perdu sa productivité et que dans la langue contemporaine, il sélectionne surtout les bases adjectivales (*moderniser, actualiser, minimiser*), mais également nominales (*modéliser, tchernobyliser*). Extrêmement fréquent dans la langue du XVI^e siècle, il produit de nombreux exemples (*pindariser, tympanner*, etc.) dont certains sont des hapax. La langue classique semble conserver l'emploi de ce type de verbes. Or, au XIX^e siècle, les dérivés nominaux en *-isement* sont systématiquement remplacés par ceux en *-isation*. On a déjà vu qu'il existe aujourd'hui une forte corrélation entre le verbe en *-iser* et son dérivé en *-isation*. Or comme le montre l'exemple de Féraud cité plus haut, il semble que ce type de paradigme dérivationnel était en train de s'imposer vers la fin du XVIII^e siècle. On observe donc un changement notable de paradigme : alors que *-isement* était, probablement jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, un type de nominalisation processive/résultative parfaitement analogue des autres nominalisations en *-ment*, les dérivés en *-isation* (processifs eux aussi) ont formé avec les verbes de base un paradigme de forte correspondance morphologique. Quand on regarde le nombre de ces derniers dans les Dictionnaires de l'Académie et dans l'Encyclopédie Diderot – d'Alembert, on voit leur croissance constante : de 12 figurant dans DA 1694, ils passent à 20 dans DA 1762 et à 45 dans DA 1835, l'Encyclopédie en attestant une trentaine. Le verbe *temporiser*⁴ a donc dû être analysé à l'époque concernée comme une base nominale + le suffixe *-iser* et, par la suite, le dérivé a changé de paradigme (exemplifié, lui, par *animaliser* → *animalisation*, DA 1835). Ce changement en a entraîné un autre, à savoir celui des dérivés agentifs : de *temporiseur* on passe alors à *temporisateur*, attesté également dans Féraud. Une telle décomposition en base + suffixe aurait pu toucher par exemple le verbe *baptiser* (son dérivé *baptisement* est attesté au XVI^e siècle), mais le passage de *baptisement* → *°baptisation* a été bloqué par le monopole qu'exerçait le mot *baptême*.

En guise de conclusion

J'ai essayé de décrire dans ce petit texte un échantillon précis de dérivés pour montrer l'attitude des gardiens du bon usage et de la pureté de la langue française au XVII^e siècle vis-à-vis de la suffixation et pour en proposer un cadre explicatif. Je suis parfaitement conscient du danger inhérent à ce type d'études dans lesquelles on s'aventure, sans avoir procédé à un dépouillement exhaustif et massif de textes concernés, à formuler des hypothèses qui peuvent s'avérer mal fondées. Elles sont pourtant falsifiables...

³ Le mot *temporisation* est attesté dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert – article «Muet» rédigé par le Chevalier de Jaucourt.

⁴ Le verbe *temporiser*, attesté d'après le Petit Robert pour la première fois en 1395, est un emprunt au latin médiéval (*temporizare*).

Sources

- Alemand, Louis-Auguste (1688) *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François sur la langue*, A Paris, chez Jean Baptiste Langlois
- Andry de Boisregard (1689) – *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du Langage*, à Paris, chez Laurent D'Houry
- Arnauld, A. Lancelot, C (1660) – *Grammaire générale et raisonnée*, Quatrième édition (1679), à Paris, chez Pierre le Petit
- Bouhours (1671) – *Les Entretien de d'Ariste et d'Eugene*, à Paris, chez Sebastien Mabre-Cramois
- Bouhours, P. (1674) – *Doutes sur la langue françoise*, A Paris, chez Sebastien Mabre-Cramois
- Bouhours (1692) – *Suite des Remarques nouvelles sur la Langue françoise*, à Paris, chez George et Louis Josse
- Callières, de (1693) – *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, (Troisième édition), à Paris, chez Claude Barbarin
- Chif(f)let, Laurent (1675) – *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Cinquième et dernière édition, Mons, chez Gaspard Migeot
- Dupleix, Scipion (1651) *Liberté de la Langue françoise dans sa pureté*, A Paris, par Denys Bechet
- Furetière, A. (1701) – *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes & les termes de toutes les sciences et des arts [...]* Seconde édition, La Haye et Rotterdam, chez Arnoud et Reinier Leers
- Ménage, Gilles (1675) *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Seconde édition, à Paris, chez Claude Barbin
- Mercier, Louis Sébastien (1801) – *Néologie, ou vocabulaire de mots nouveaux*, à Paris, chez Moussard et Maradan
- Pomay, François (1681) *Dictionnaire royal*, a Francfort, chez Jean Pierre Zubrodi
- Richelet, Pierre (1680) – *Dictionnaire François contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold
- Sorel, Charles (1667) – *La Bibliotheque françoise*, seconde édition, à Paris, par la Compagnie des Libraires du Palais
- Vaugelas (1647) – *Remarques sur la langue française*, éd. Chassang, Paris, Léopold Cerf.éditeur, s.a.
- Les Dictionnaires de l'Académie française, édition sur CD-ROM, Paris, éd.Champion
- L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, édition sur CD-.ROM, éd. Redon, Marsanne
- Le Petit Robert – édition sur CD-ROM, 1996
- Trésor de la langue française de Jean Nicot (1606) – édition électronique, ARTFL Project, site : www.lib.uchicago.edu
- Dictionarium latinogallicum de Robert Estienne (1552) – édition électronique: ARTFL Project, site : édition électronique, ARTFL Project, site : www.lib.uchicago.edu
- Féraud, Jean-François (1787-1788): *Dictionnaire critique*, édition électronique, ARTFL Project, site : www.lib.uchicago.edu
- Cotgrave – *A dictionarie of the French and English Tongues* (1611) – édition électronique, (site : gallica.bnf.fr)

Références bibliographiques

- Apothéloz, Denis (2002) – *La construction du lexique français*, Paris-Gap, Ophrys
- Auroux, Sylvain (1992) – *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Liège, Mardaga
- Brunot, Ferdinand (1909) – *Histoire de la langue française*, Tome III, Paris, Armand Colin
- Brunot, Ferdinand (1913) – *Histoire de la langue française*, Tome IV, Paris, Armand Colin
- Brunot, Ferdinand (1891) – *La Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes*, Paris, Masson

- Corbin, Danielle (1987) – *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Niemeyer
- Dubois, Jean, Dubois-Charlier, Françoise (1999) – *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan
- Guilbert, Louis (1975 – *La créativité lexicale*, Paris, Larousse
- Trudeau, Danielle (1992) – *Les inventeurs du bon usage*, Paris, Minuit